

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le 14 novembre 2022, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe COMMERÇON, Maire.

Présents : MM. Philippe COMMERÇON, Christian PERRAUD, Michel ANDRÉ, Laurent CLÉMENT-ROBIN, Fabrice ANDRÉ, Éric GIROUX, Thierry MENNETRIER, Stephan OLCZAK et Mmes Véronique CHARLOT, Muriel DERRUAZ, Margarita MARTIN DELGADO, Sophie PICOD et Laurence ROI.

Absent excusé : M. Serge MAITRE qui a donné pouvoir à M. Philippe COMMERÇON.

Secrétaire de séance : Mme Muriel DERRUAZ.

Nombres de Membres :

En exercice : 14 - Présents : 13 - Votants : 14

Le quorum est établi, la séance du conseil municipal peut démarrer.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Ordre du jour de la séance :

- Arrêt du Procès-Verbal du 10 octobre 2022
- Délibération : Autorisation signature pour mandat de gestion immobilière des 3 logements « 12 Chemin de la Griotte »
- Délibération : Vote du Budget Primitif 2022 - Budget Annexe Photovoltaïque
- Délibération : Emprunt - Budget Annexe Photovoltaïque
- Délibération : Décision Modificative n° 6 - Budget Primitif Commune 2022
- Délibération : Décision Modificative n° 7 - Budget Primitif Commune 2022
- MBA : Présentation Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021
- MBA : Présentation Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'assainissement 2021
- MBA : Présentation Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau potable 2021
- Questions diverses

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

#### **ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DU 10 OCTOBRE 2022**

À l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022 est arrêté par le conseil municipal, sans observation.

M. le Maire et Mme DERRUAZ, secrétaire de séance, ont signé le PV.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délibération : Décision Modificative n° 8 - Budget Primitif Commune 2022

- Délibération : Avance - Budget Annexe Photovoltaïque

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, ces ajouts à l'ordre du jour.

#### **DÉLIBÉRATION N° 38-22 : AUTORISATION SIGNATURE POUR MANDAT DE GESTION IMMOBILIÈRE DES 3 LOGEMENTS « 12 CHEMIN DE LA GRIOTTE »**

Vu la délibération n° 32-22 validant la fin du bail emphytéotique avec l'OPAC au 1<sup>er</sup> janvier 2023, afin de reprendre les 3 logements situés « 12 Chemin de la Griotte »,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer un mandat de gestion immobilière pour ces logements.

M. ANDRÉ Michel rappelle au Conseil Municipal que l'agence immobilière CHAROLLOIS IMMOBILIER de MÂCON a déjà en charge la gestion de 5 logements situés « 97 Rue de Fontenailles ».

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,  
VALIDE la proposition commerciale de gestion locative de l'agence immobilière CHAROLLOIS  
IMMOBILIER,  
AUTORISE le Maire à signer un mandat de gestion immobilière avec cette agence.

**DÉLIBÉRATION N° 39-22 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE  
PHOTOVOLTAÏQUE**

Vu le projet de Budget Primitif,  
Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe  
SPIC Photovoltaïque,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,  
ADOpte le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe SPIC Photovoltaïque, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 000 €	5 000 €
Section d'investissement	230 000 €	230 000 €
TOTAL	235 000 €	235 000 €

**DÉLIBÉRATION N° 40-22 : EMPRUNT - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2337-3,  
Vu le Budget Primitif du Budget Annexe SPIC Photovoltaïque du 14 novembre 2022,  
Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les propositions faites par trois organismes bancaires, pour le  
financement d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de la salle des fêtes.  
Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des  
emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,  
DÉCIDE de retenir la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté,  
DÉCIDE de contracter un emprunt :

- prêt sur 10 ans, d'un montant de 80 000,00 €, à un taux fixe non révisable de 3,260 %, avec  
1<sup>ère</sup> échéance avancée, remboursable annuellement.

CHARGE le Maire des démarches à effectuer auprès de cet organisme.  
AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt et s'engage à  
inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

**DÉLIBÉRATION N° 41-22 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 6 - BUDGET PRIMITIF  
COMMUNE 2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante du budget de la  
Commune de l'exercice 2022 :

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Investissement	2 800,00 €	
D 2312 : Aménagements de terrains		2 800,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,  
AUTORISE la décision modificative n° 6 du budget primitif de la Commune 2022.

**DÉLIBÉRATION N° 42-22 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 7 - BUDGET PRIMITIF  
COMMUNE 2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante du budget de la Commune de l'exercice 2022 :

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	189,00 €	
D 7419 : Reversement sur DGF		189,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la décision modificative n° 7 du budget primitif de la Commune 2022.

**DÉLIBÉRATION N° 43-22 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 8 - BUDGET PRIMITIF  
COMMUNE 2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante du budget de la Commune de l'exercice 2022 :

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 : Immobilisations en cours - constructions	100 000,00 €	
D 2041612 : Subventions d'équipement versées - Bâtiments et installation		50 000,00 €
D 274 : Prêts		50 000,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la décision modificative n° 8 du budget primitif de la Commune 2022.

**DÉLIBÉRATION N° 44-22 : AVANCE - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 10 octobre 2022, a été créé un budget SPIC « Photovoltaïque » pour permettre le financement des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de la salle des fêtes.

Il informe que le budget annexe SPIC « Photovoltaïque » est doté d'une autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie.

Considérant la nécessité de faire face à des dépenses sur ce budget dès le début de sa création avant même la perception de recettes, il convient de faire une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe SPIC « Photovoltaïque » à hauteur de 100 000 €.

Cette avance de trésorerie sera remboursée sur une période de 15 ans maximum, à compter de 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le versement de l'avance consentie par le budget principal de la commune au budget autonome SPIC « Photovoltaïque », d'un montant de 100 000 € sur l'année 2022.

**MBA : PRÉSENTATION RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE  
PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS  
2021**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021, rédigé par Mâconnais-Beaujolais Agglomération et qui a été envoyé par mail à tous les conseillers avec la convocation.

MBA exerce la compétence de la collecte et des traitements des déchets, sur son territoire.

Pour notre commune, la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) se fait une fois par semaine, en porte à porte, et nous avons 6 Points d'Apports Volontaires (2 pour les emballages, 2 pour le papier-carton et 2 pour le verre) situés en Buchât, ainsi qu'une benne à OMR.

Ce document est consultable en Mairie.

### **MBA : PRÉSENTATION RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT 2021**

M. le Maire et M. PERRAUD présentent au Conseil Municipal les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'assainissement 2021 rédigés par Mâconnais-Beaujolais Agglomération et qui ont été envoyés par mail à tous les conseillers avec la convocation.

En ce qui concerne notre commune, le service public d'assainissement est géré en régie, directement par MBA.

Ce document est consultable en Mairie.

### **MBA : PRÉSENTATION RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE 2021**

M. le Maire et M. PERRAUD présentent au Conseil Municipal les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable 2021 rédigés par Mâconnais-Beaujolais Agglomération et qui ont été envoyés par mail à tous les conseillers avec la convocation.

Pour notre commune, en ce qui concerne la production, la compétence est exercée directement par MBA, et pour la distribution, le service d'eau potable est géré en délégation de service public.

Ce document est consultable en Mairie.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Point sur les travaux**

M. ANDRÉ M. fait un retour sur les travaux de l'Espace Bienvenue.

L'entreprise PIOT installera des projecteurs pour éclairer les lettres.

Les bordures en acier Corten pour délimiter les plateaux, seront installées semaine prochaine.

La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année, sous réserve d'imprévus.

#### **Projet d'aménagement lotissement**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une rencontre de la commission urbanisme le 25 octobre dernier avec un promoteur immobilier au sujet d'un projet de lotissement sur la Commune.

L'opération envisagée est située dans une zone soumise à orientations d'aménagement et de programmation (OAP) définie dans le plan local d'urbanisme (PLU).

Pour des raisons techniques de réalisation, le promoteur immobilier demande à la Commune d'étudier la possibilité de revoir les clauses de l'OAP, sans toutefois modifier le nombre de lots destinés à la construction.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les 2 scénarios d'aménagement de lotissement sur un terrain d'environ 8 500 m<sup>2</sup> : selon l'Orientation d'Aménagement et de Programmation prévue dans le Plan Local d'Urbanisme, et selon le projet du promoteur.

Il souligne que la réalisation du projet du promoteur entraînerait au préalable une modification simplifiée du PLU induisant un coût pour la Commune estimé à environ 3 000 €, somme qui reste à confirmer.

Il est demandé au Conseil Municipal de réfléchir sur ces projets afin de se prononcer à la prochaine réunion de conseil.

#### **Projet parking Société TENTE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré, accompagné de M. Michel ANDRE, adjoint, le président directeur général de la société TENTE installée à Chevagny et fait un retour au sujet d'une demande d'aménagement d'un parking sur une parcelle communale, dans la partie inférieure du terrain de la salle des fêtes.

Il est demandé au Conseil Municipal de réfléchir à cette demande afin de se prononcer à la prochaine réunion de conseil.

### Travaux élagage

M. CLÉMENT-ROBIN informe le Conseil Municipal que des travaux conséquents d'élagage d'arbres et de haies appartenant à la Commune sur l'ensemble de son territoire sont indispensables au bon déroulement des opérations de maintenance et de raccordement des réseaux de transport d'électricité et de communications électroniques.

Deux devis ont été demandés à des entreprises spécialisées en la matière. Le temps estimé des travaux est d'environ 3 semaines, avec une équipe de 4 personnes.

Ressortant comme étant le mieux-disant, le devis de l'entreprise LOMBARD est validé pour 10 500 €. Les travaux se dérouleront au cours de cet hiver, et les particuliers concernés par l'élagage des arbres et haies leur appartenant seront également informés par courrier de leurs obligations en la matière.

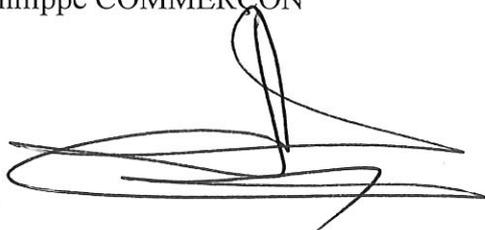
### Infos

- La Commune participera à l'opération de collecte des sapins organisée par MBA. Un point de collecte sera installé à l'atelier communal, du 3 au 16 janvier 2023. L'employé communal acheminera ensuite les sapins collectés aux déchèteries.  
Les sapins seront broyés par l'association Économie, Solidarité et Partage du 18 au 20 janvier. Le broyat obtenu sera ensuite distribué gratuitement aux usagers qui veulent venir le chercher le mercredi 25 janvier, de 9 h à 12 h, à la déchèterie de Vinzelles et de 14 h à 17 h à la déchèterie de Mâcon-La Grisière.
- Téléthon et Gospel le 3 décembre : les flyers vont être distribués les 12 et 13 novembre dans les boîtes aux lettres. Concernant le téléthon, même organisation que les années précédentes avec vente de pains, tartes, saucissons au vin rouge, buvette et exposition avec vente des photos du concours de cette année, dans l'Église  
Le concert de gospel se déroulera à la salle des fêtes, à 18 heures, avec buvette.

La prochaine réunion est prévue le lundi 12 décembre 2022, à 20 h.

#### **Procès-Verbal arrêté par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 12 décembre 2022.**

Le Maire,  
Philippe COMMERCON



La secrétaire de séance,  
Muriel DERRUAZ



